

**Fini les clichés ... A VOS APPAREILS !**

La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Elle lutte contre toute forme de discrimination et, en particulier, contre la xénophobie et le racisme.

Dans un but de mise en valeur des idées de partage et de construction d'un avenir meilleur, la Cimade vous propose de vous exprimer sur un thème commun :

**D'ici et d'ailleurs, ensemble : faire société**

**Faites-nous partager votre regard sur la politique migratoire actuelle et celle que vous souhaitez pour l'avenir, sur l'engagement de la Cimade et sur les beautés de notre société guyanaise multiculturelle.**

**Partage des photos en juillet lors d'une rencontre conviviale où tous les clichés seront projetés <sup>1</sup>**

**Participation libre et gratuite - Ouvert à tous**

**(adhérents ou non de l'Association)**

Possibilité de participation et d'envoi des photos à distance pour permettre la participation de ceux qui nous suivent de plus loin.

Maximum trois photos par personne sont autorisées.

Les clichés sont à envoyer avant le 30 juin 2017 au format **jpeg** à l'adresse [cimadephotos@gmail.com](mailto:cimadephotos@gmail.com). Merci d'indiquer vos noms, prénoms et vos liens éventuels avec la Cimade.

Les participants s'engagent :

- à respecter le droit des personnes photographiées,
- à obtenir en conséquence leur accord<sup>2</sup> pour l'affichage et l'exposition des images,
- à accepter que les photos soient utilisées pour une exposition, une mise en ligne sur le site internet de la Cimade notamment pour illustrer des textes écrits.

**C est parti !**

---

<sup>1</sup> La Cimade se réserve le droit de ne pas présenter les clichés jugés contraire aux principes véhiculés par l'Association.

<sup>2</sup> Sur simple demande à [cimadephotos@gmail.com](mailto:cimadephotos@gmail.com), La Cimade vous transmettra un exemplaire d'autorisation de prise de vue.